

PROGRAMME VAE

ACCOMPAGNEMENT VAE

Durée: 24h

- 14h d'entretien individuel
- + 10 h de guidage de rédaction
+
- Travail personnel

Financement:

- CPF
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/89279531100018_VAE1/89279531100018_VAE1?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE
- OPCO
- Financement personnel

Budget Net:

Particulier 2100 €
Entreprise : 2500 €

Informations:

Rdv individuel
En présentiel ou Distanciel

PUBLIC CONCERNÉ:

- Tous publics

PRE REQUIS

- Avoir exercer des activités qui correspondent aux compétences du diplôme visé
- Avoir obtenu la recevabilité du certificateur

COMPÉTENCES VISÉES:

- Obtention d'un diplôme ou d'une certification RNCP (Titre professionnel ou CQP)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

- Rédiger le livret 2
- Préparer l'oral de jury

INTERVENANT:

Aurélie Dumontaud Seure

Dirigeante et consultant ADLS WONDER COACHING

LE PROGRAMME

APPROPRIATION DE LA DEMARCHE

- Lecture du référentiel d'activités professionnelles de la certification
- Prise en main du livret 2
- Principes généraux de la rédaction du (je, anonyme, présent...)

SITUATION DE TRAVAIL

- Guidance pour le choix des situations
- Entretiens d'explicitation des situations
- Aide à la rédaction

FORMALISATION DES AUTRES PARTIES DU LIVRET

- Aide à la rédaction des parties hors situations de travail

VALIDATION ET MISE EN COHERENCE

- Complétude et relecture globale
- Mise en cohérence réaction / référentiel
- Validation des annexes

ACCOMPAGNEMENT JURY

- Préparation à l'entretien
- Aide à la rédaction du support de présentation
- Mise en situation
- Gestion du stress

PROGRAMME VAE

DÉROULÉ DE LA FORMATION:

- Un rdv tous les 3 semaines pour un suivi optimal (sur 6 à 12 mois)
- La durée totale inclut les temps d'entretien (présentiel ou distanciel) et les temps de travail guidés à l'aide du livret 2 et du référentiel

PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

- La prestation est ouverte à tout public.
- Pour les personnes en situation d'handicap, une solution est systématiquement recherchée en fonction des besoins.
- Avec l'acceptation du bénéficiaire, la formation pourra entièrement être réalisée à distance.
- Dans le cas d'impossibilité de la réalisation à distance, la demande sera réorientée vers des partenaires spécifiques

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- Toute demande de prestation s'accompagne de l'envoi d'un devis précisant le montant de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.
- La prestation, après acceptation du devis et validation convention, peut démarrer en respectant le délai minimum calendaire de 14 jours si financement via le CPF
- Inscription à réaliser sur France VAE

<https://vae.gouv.fr/espace-candidat/>

MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT:

- Durant la VAE, le bénéficiaire est accompagné par un formateur et/ou coach.
 - Suivi accompagnement :
 - Soit via un livret de suivi, remis à l'issue de chaque séance
 - Soit via des échanges de mail ou SMS
 - La formation s'appuie sur le livret 2 spécifique au diplôme et sur le référentiel.
 - Le formateur et/ou coach explique le contenu et donne les consignes au bénéficiaire.

CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA FORMATION À DISTANCE :

- La formation se déroulera sur l'application Zoom
- L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le formateur et/ou coach dédié
- Les coordonnées du formateur et/ou coach sont données au bénéficiaire au démarrage de la formation.
- Le délai de réponse ne doit pas excéder 48h jours ouvrés. En cas d'impossibilité à joindre le formateur et/ou coach, le bénéficiaire a la possibilité de joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le livret d'accueil. Un guide d'utilisation de la plateforme utilisée est fourni au bénéficiaire pour les accompagnements à distance.
- ADLS WONDER COACHING s'assure que le formateur et/ou coach dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance.

PROGRAMME VAE

MENTIONS LÉGALES :

- La structure générale, ainsi que les textes, photos, images de ce document sont la propriété de ADLS WONDER COACHING. Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de ce document, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de ADLS WONDER COACHING, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
- Les informations, pictogrammes, photographies, images, textes, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. À ce titre, toute reproduction, représentation, adaptation, traduction et/ou modification, partielle ou intégrale de ce document sont interdits.
- La copie sur support papier à usage privé de ces différents objets de droits est autorisée conformément à l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle. Leur reproduction partielle ou intégrale, sans l'accord préalable et écrit de l'auteur, est strictement interdite.

INSCRIPTION:

contact@adls-wonder-coaching.com
Objet: VAE

INFORMATIONS:

contact@adls-wonder-coaching.com

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS :

- Au cours de l'accompagnement, le bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- Au cours de la formation, le bénéficiaire s'appuie sur le livret de suivi pour avancer dans la rédaction de son dossier
- A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de l'accompagnement
- Le bénéficiaire transmet son livret 2 au fur et à mesure de l'accompagnement